

UNE CLINIQUE DU COLONIAL : PANSER LES APRÈS-COUPS

Les enfants réunionnais transplantés en métropole

Marion Feldman, Malika Mansouri

ERES | « Le Coq-héron »

2018/3 N° 234 | pages 26 à 34

ISSN 0335-7899

ISBN 9782749261584

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2018-3-page-26.htm>

Pour citer cet article :

Marion Feldman, Malika Mansouri « Une clinique du colonial : panser les après-coups. Les enfants réunionnais transplantés en métropole », *Le Coq-héron* 2018/3 (N° 234), p. 26-34.

DOI 10.3917/cohe.234.0026

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Marion Feldman¹, Malika Mansouri²

Une clinique du colonial : panser les après-coups

Les enfants réunionnais transplantés en métropole

Entre 1963 et 1984, plus de 2 000 enfants réunionnais, âgés de 2 à 17 ans, sont transférés en métropole, afin de servir un projet politique³. Durant cette période, Michel Debré est député de l'île de La Réunion. Il souhaite instaurer un pouvoir fort. Précisons ici que son arrivée comme député en 1962 est marquée par son profond désaccord à l'égard de l'indépendance de l'Algérie.

Dans les années 1960, La Réunion, département français depuis 1946, rencontre de nombreuses difficultés : explosion démographique, situation économique grave avec un manque de qualification des hommes et des inégalités de salaires importantes⁴. À la même époque, la métropole connaît une désertion des campagnes, par l'exode vers les villes. Le département de la Creuse, notamment, est une zone géographique considérée comme appartenant à la « France du vide ». Ainsi, durant les décennies 1960 et 1970, l'État organise officiellement l'émigration de quelque 75 000 Réunionnais par l'intermédiaire du BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer).

C'est dans le cadre de cette émigration, que 2 015 enfants sont transférés en métropole, avec l'appui de l'institution de la protection de l'enfance : l'Assistance publique jusqu'en 1964, puis de la DDASS (Direction départementale des affaires sociales et sanitaires). Les assistantes sociales arpencent l'île, à la rencontre des familles fragilisées par la précarité sociale pour, dans un premier temps, placer leurs enfants dans des foyers de La Réunion. De fréquentes pressions de la DDASS sur les parents, souvent illettrés, amènent ces derniers à autoriser en confiance le départ de leurs enfants vers la France métropolitaine. Les discours tenus laissent penser à ces parents que leurs enfants seront recueillis temporairement pour leur bien. Or, le document signé sans avoir pu être lu entérine une séparation définitive d'avec leurs enfants, d'autant plus qu'une

1. Professeur de psychopathologie psychanalytique, université de Nanterre.

2. Maître de conférences en psychopathologie clinique, université Paris-Descartes.

3. M. Feldman, « Les effets d'un exil institué : à propos des enfants réunionnais transplantés en métropole », *La psychiatrie de l'enfant*, 61, 2, 2018 (à paraître).

4. G. Ascaride, C. Spagnoli-Bègue, P. Vitale, *Tristes tropiques de la Creuse*, Romainville, éditions K'A, 2004.

ordonnance du 15 octobre 1960 stipule la clôture de toute revendication : quiconque faisant état d'un dysfonctionnement est soumis à des répressions et à la prison ou à l'exclusion du territoire. Dès lors, ces enfants deviennent pupilles d'État⁵. Le Parti communiste critique cette politique de migration forcée qui touche les adultes⁶. Il accuse Michel Debré d'organiser une « traite » de travailleurs réunionnais vers la métropole.

Cette décision catastrophique restera longtemps « silencieuse⁷ ». Mais le 18 février 2014, l'Assemblée nationale propose une résolution de loi dans laquelle elle demande que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée, considérant que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles. Une commission d'expertise est alors mise en place en février 2016⁸, et un rendu de propositions d'accompagnement aux ex-mineurs de la Réunion est attendu pour 2018⁹.

Le rapport d'expertise est rendu le 10 avril 2018. Il met notamment en évidence le fait que cette transplantation s'est déroulée dans le cadre des pratiques et règlements qui régissaient l'institution de la protection de l'enfance à cette époque. Ainsi, aucun élément valant preuve de vol d'enfant, d'enlèvement, n'a été trouvé dans les dossiers.

Précisons que cette commission n'avait pas mission d'évaluer les répercussions psychologiques de cette transplantation. Composée d'un sociologue, d'un historien et d'un géographe, le groupe d'experts n'incluait pas de psychologue. D'autre part, les faits recueillis dans ce rapport, la plupart issus des archives, ne viennent en aucun cas remettre en cause la subjectivité, c'est-à-dire le vécu de cette transplantation chez ceux qui l'ont éprouvée.

Objet de la recherche

Dans le cadre d'une recherche actuelle menée pour évaluer les répercussions psychologiques de ce vécu si spécifique, treize entretiens ont été menés auprès de personnes ayant été transférées en métropole entre l'âge de 2 ans et demi et 16 ans¹⁰. Ces rencontres ont été rendues possibles par le biais de la Fédération des enfants déracinés des DROM (départements et régions d'outre-mer). Il s'agit de huit femmes et de cinq hommes, aujourd'hui âgés de 47 à 67 ans. Sept entretiens ont été conduits auprès de Réunionnais vivant dans la Creuse, département qu'ils n'ont pas quitté depuis leur arrivée dans les années 1965-1970 ; trois ont été menés en région parisienne, trois autres dans le sud de la France, régions d'habitation de ces six personnes. Parmi ces treize personnes, cinq d'entre elles avaient entre 3 et 7 ans quand elles sont arrivées en métropole, trois étaient âgées de 9 à 11 ans, et quatre avaient entre 12 et 17 ans. Une seule situation « familiale » spécifique a été rencontrée : il s'agit d'une femme, née à La Réunion, et arrivée à l'âge de 2 ans et demi en métropole avec sa mère, alors âgée de 17 ans¹¹.

Dans cet article, nous choisissons d'analyser les récits de sujets arrivés adolescents en métropole, entre 12 et 16 ans. Ce choix est lié au fait que les jeunes sont alors jugés trop âgés pour être adoptables, ils dépendent ainsi des services de la DDASS jusqu'à leur majorité (21 ans à l'époque). Par ailleurs, ils ont tous un souvenir de leur vie à La Réunion avant leur départ pour la métropole et des conditions dans lesquelles ils ont quitté leurs familles ; celles d'un arrachement.

5. *Ibid.*

6. P. Eve, « La migration réunionnaise à la fin de l'épiscopat de monseigneur Cléret, de Langavant à la nomination d'un évêque réunionnais (1955-1976) », dans P. Vitale, *Mobilités ultramarines*, Suresnes, Éditions des archives contemporaines, 2014, p. 15-33.

7. A. Cherki, *La frontière invisible*, Paris, Elema, 2006.

8. Audition au ministère des Outre-Mer du 17 juin 2016, dans le cadre de cette commission, afin d'apporter un éclairage sur les possibles répercussions psychologiques d'un tel vécu.

9. *Ibid.*

10. Les entretiens ont été menés par Marion Feldman.

11. Les sujets interrogés ont signé un document « consentement » pour participer à la recherche.

Enfin, ces très jeunes personnes sont arrivées directement dans la Creuse, et y vivent encore aujourd'hui.

Portraits¹²

Nous présenterons d'abord succinctement les trajectoires de deux d'entre eux, paradigmatiques des autres parcours de vie. Il s'agit d'une femme et d'un homme, nés en 1952 et 1953, arrivés en métropole en 1966 et 1969.

Violette est née en 1952. Elle se souvient qu'elle était en train de jouer dans la rue avec son frère quand une femme, au volant d'une 2 CV, s'est arrêtée pour leur offrir des bonbons. Elle les a fait monter dans sa voiture. *Violette* a 12 ans. Tous deux seront emmenés dans un foyer de Saint-Denis, où ils seront ensuite séparés sans que rien ne leur soit dit. Ils se reverront trois ans plus tard en métropole. *Violette* est accueillie dans un foyer de religieuses. Elle raconte avoir été abusée sexuellement après l'avoir été auparavant à plusieurs reprises par le compagnon de sa mère. Sa mère était peu présente à la maison. Elle a eu six enfants avec quatre hommes différents. L'autre souvenir de La Réunion est le soin que lui apportait son demi-frère aîné, âgé de 14 ans. C'est lui qui leur préparait les repas.

En 1969, *Violette* arrive en métropole, d'abord au foyer de Guéret pour quelques jours, puis chez la personne qui avait accueilli son frère trois ans auparavant. Cette femme est veuve, elle est particulièrement sévère et autoritaire. Dès son arrivée, *Violette* est envoyée à l'usine pour travailler, mais ne perçoit aucun salaire, et de retour le soir, elle est employée comme « bonne à tout faire ». Son seul réconfort est de retrouver son petit frère. Alors qu'elle se rend un soir à une fête foraine avec des collègues, elle rencontre un homme qui deviendra son mari. Dès lors, elle est mise à la porte et se retrouve à la rue. Elle part vivre quelque temps chez son futur mari, mais elle est méprisée par sa belle-mère car considérée comme une « assistée ». Ses années de mariage sont douloureuses : son mari est violent, alcoolique ; il la rend dépendante de lui à tous niveaux. Elle a des difficultés à occuper sa place de mère, car celle-ci lui est volée par sa belle-mère. Elle travaille, malgré tout, en s'occupant d'enfants à son domicile.

Elle fait des rencontres qui lui permettent, notamment, d'entreprendre une démarche pour retrouver sa famille à La Réunion. Elle trouve également le courage de divorcer, une fois que ses enfants ont grandi et quitté le domicile.

C'est en 1999 qu'elle retourne à La Réunion pour la première fois, pleine d'appréhensions et d'émotions. Elle y retrouve son demi-frère, qui a vainement cherché à prendre de ses nouvelles. Puis elle rencontre son père. Par la suite, ce dernier effectue des démarches pour la reconnaître comme sa fille, qui déplaisent fortement au reste de la famille vivant à La Réunion. Elle découvre ses origines créoles, « p'tit blanc des O, p'tit yab¹³ ». À la mort de son père, *Violette* hérite en partie de quelques biens. Elle doit néanmoins prendre quelques dispositions pour les obtenir véritablement.

Violette raconte avoir beaucoup souffert et tenté de se suicider à plusieurs reprises. Elle a connu une période de dépression qui l'a conduite à séjourner en hôpital psychiatrique. Depuis plusieurs années, elle souffre d'acouphènes.

Aujourd'hui, elle continue à travailler en s'occupant notamment de personnes âgées. Elle a de très bons liens avec l'un de ses petits-fils. En revanche,

12. Pour des raisons déontologiques, les prénoms ont été modifiés.

13. Créole avec une filiation bretonne.

elle déplore le manque de relations avec ses enfants et autres petits-enfants. Elle ne comprend pas pourquoi ils sont si distants. Elle réfléchit et cherche à comprendre les logiques de son vécu et celui de ses enfants. Elle vit aujourd'hui avec un compagnon compréhensif, soutenant, qui s'intéresse à son histoire, ce qui n'était le cas ni de son ex-mari, ni de son ex-belle-famille, ni de ses enfants, pour le moment.

Henri est né en 1953 de « père inconnu ». Il se souvient que sa mère était souvent malade. À l'âge de 5 ans, *Henri* et son frère âgé de 6 ans sont « enlevés » pour être placés, durant une semaine, à la pouponnière de Saint-Denis. *Henri* est ensuite conduit au foyer de La Plaine des Cafres, et enfin, chez une nourrice où son frère se trouve également. En 1965, il apprend par la nourrice que sa mère vient de décéder. On ne lui propose pas de se rendre à son enterrement. La même année, le placement chez la nourrice prend fin – « ma nourrice n'en pouvait plus ». Lui et son frère sont placés dans un foyer à Saint-Denis. Il se souvient qu'on le faisait dormir avec les cochons car il était énurésique. Il dit ne pas comprendre l'attitude des surveillants-éducateurs à son égard, et parle de la souffrance endurée dans les foyers de La Réunion.

L'année suivante, après « avoir fait des cartes d'identité », il part en métropole : « Allez, hop, vous préparez vos valises, et vous allez partir en métropole, comme ça, vous aurez un métier noble et vous ferez ce que vous voudrez. » *Henri* arrive à Guéret en octobre 1966, après être passé par Paris, où « ils ont fait le tri de tous les gamins ». Après trois semaines au foyer de Guéret, « le 22 novembre, j'ai été placé dans une ferme noble ». Malgré sa demande, il ne peut poursuivre sa scolarité. Il est placé dans une ferme où il est traité comme un « esclave », dit-il. Il dort sur le tas de grains dans le grenier, se lave dans une cuvette et un seau à l'extérieur de la maison, « été comme hiver ». « Je travaillais sept jours sur sept, de 6 heures du matin jusqu'à 22 heures, sans repos, sans rien. Ces gens-là étaient payés pour nous exploiter [...] j'étais battu tous les jours. » Il doit porter des sacs de plus de 50 kg, et il est frappé s'il n'y arrive pas. « J'étais un esclave à la ferme. » Lorsque l'assistante sociale vient lui rendre visite, il est menacé par le fermier s'il révèle la façon dont il est véritablement traité. Il est ensuite orienté vers une école agricole une fois par semaine, et est considéré comme « illettré ». Dans son dossier, *Henri* a lu que son niveau intellectuel est estimé équivalent à celui d'un enfant de 9-10 ans. Depuis qu'il est enfant, *Henri* sait ce qu'il veut étudier : « le dessin industriel ». En métropole, il tente à plusieurs reprises de se faire entendre par les services de la DDASS, mais rien n'y fait.

Après trois ans passés dans cette ferme, il demande à faire de la mécanique. Il est alors placé dans un garage. Là, il est encore mal considéré : « esclave à nouveau ». Il est le garçon à tout faire : « Je balayais la piste, je servais l'essence, je ponçais les voitures, j'en avais les doigts qui saignaient. » Il essaye de fuguer à deux reprises et à la troisième tentative, au bout de sept mois, *Henri* réussit à rejoindre le foyer de Guéret pour se plaindre au directeur. Il y reste quelque temps. Puis il trouve une place dans une entreprise de tuilerie et il est logé dans une famille qui le « considère comme leur fils ». Il reste sept ou huit mois seulement dans cet emploi, la DDASS décide de l'orienter vers la maçonnerie, malgré ses demandes réitérées d'étudier le dessin industriel.

Après avoir obtenu un CAP, il revient à Guéret, mais le directeur du foyer a changé et le nouveau responsable refuse de l'accueillir et de l'aider. Il a alors 19 ans. Il trouve des emplois dans d'autres lieux jusqu'à sa majorité.

À 21 ans, il récupère son livret d'épargne, mais il s'étonne du faible montant disponible, alors qu'une partie de son salaire perçu, dès l'âge de 13 ans, était censée être versée sur ce livret à chaque fin de mois¹⁴ : « Ils [les responsables de la DDASS] se sont servis en plus de notre argent. » Henri garde encore aujourd'hui de bonnes relations avec le couple chez qui il est resté quelques mois.

Durant tout ce temps, il est séparé de son frère, placé chez une nourrice dans une ville du centre de la France où il passe un CAP. Ils se voient de temps en temps. Mais la rupture avec lui est définitive après son divorce, son frère étant en couple avec son ex-femme : « J'ai eu une vie arrachée une première fois par la DDASS et une deuxième fois par mon frère et mon ex. » Par la suite, son frère quitte son ex-femme, se convertit à l'islam et se marie avec une femme originaire d'un pays du Maghreb. Mais il se tuera en tombant d'une falaise en 2015 et sera enterré selon les rites musulmans.

Henri a deux fils et une fille, et cinq petits-enfants aujourd'hui.

Ils se sont rendus pour la première fois à La Réunion en 1999. C'est après ce premier voyage que sa femme a commencé à critiquer l'île. Mais Henri dit que les relations avec sa femme ont toujours été difficiles. Les liens avec sa belle-famille ont été compliqués, notamment avec son beau-père, qui se méfiait de lui : « Le beau-père, il a dit : "Méfie-toi qu'un jour, ils t'emmènent pas là-bas dans leur île parce qu'ils vont te manger tout cru." » La violence physique était présente entre eux.

Il divorce dans des conditions difficiles. Sa fille, alors âgée de 16 ans, fait plusieurs tentatives de suicide. Aujourd'hui, il a de meilleures relations avec elle qu'avec ses fils, tous deux violents et présentant des conduites à risque. L'adolescence de son second fils a été aussi compliquée. Il était « turbulent, il cassait tout ». Sa consommation d'alcool a commencé à ce moment-là et se poursuit aujourd'hui.

Henri s'est remarié il y a dix ans avec une femme bienveillante. Grâce au directeur du foyer de Guéret, Henri a pu entrer en relation avec une tante de sa mère. Il a appris qu'au décès de sa mère, la famille maternelle avait souhaité s'occuper de lui et de son frère, mais « la DDASS avait déjà fait le nécessaire pour nous capturer ». En 2002, à la mort de sa grande-tante qu'il avait retrouvée, il retourné à La Réunion, décidé à faire des recherches sur sa famille. Mais à cette époque, il n'obtient aucun résultat et se croit seul. C'est en 2006, à l'occasion d'un documentaire télévisé dans lequel il intervient, qu'une de ses cousines le reconnaît et le contacte. En 2009, retournant à La Réunion, il fait la connaissance de sa famille. Il y retourne en 2013 puis de nouveau trois ans plus tard. Il apprend que sa mère est sino-créole. Il n'a jamais rien appris sur son père. Son parrain, qui lui avait dit de le contacter quand il reviendrait sur l'île, a finalement refusé de le voir : « Moi, je veux pas avoir d'histoires avec tout ça, je peux rien te dire, faut me foutre la paix », lui a-t-il dit. Il réalise qu'un de ses cousins a été également transféré en métropole. Devenu clochard, il est aujourd'hui décédé. C'est aussi le cas d'un autre cousin, qu'il avait rencontré sans rien savoir de leur lien de filiation. C'est à la mort de ce dernier qu'il en a fait la découverte.

14. Les enfants placés à l'Assistance publique étaient gagés dès l'âge de 13 ans. À partir du moment où l'enfant assisté était gagé, l'administration gérait son épargne, à laquelle il avait droit lors de la cessation de la tutelle. À sa majorité – fixée alors à 21 ans –, le pupille devait lui-même faire cette demande pour accéder à son épargne.

En lisant son dossier, Henri a découvert l'acte, daté de 1963, stipulant qu'il devait « se rendre en métropole provisoirement », soit un an avant le décès de sa mère. À cette date, il avait été déclaré pupille d'État.

Actuellement, Henri a des soucis de santé : il a des problèmes de dos, en lien avec son activité physique contrainte quand il était adolescent ; il est diabétique ; il a fait deux infarctus et a des problèmes d'aorte ; il est très nerveux, se dit stressé et très en colère contre ce qu'on lui a fait subir.

Néanmoins, Henri n'a jamais cessé de dessiner, et il continue encore aujourd'hui.

Analyse

Des traumatismes cumulatifs tout au long de leur parcours de vie, transmis à la descendance

Les vécus de ces enfants à La Réunion sont similaires. Ils sont issus de familles pauvres, dont la maladie et la violence sont le quotidien. Nombreuses sont les femmes qui ont des enfants avec plusieurs hommes. L'intention des assistantes sociales pouvait certainement être entendue comme une volonté de protection de ces enfants, afin de leur offrir un environnement meilleur, plus sécurisant. Mais dans quelles conditions ces séparations ont-elles eu lieu ? Puis comment ont-ils été traités dans les foyers La Réunion ? Par quels moyens ont-ils été conduits en métropole ? Quelles y ont été leurs conditions d'accueil ? Et que révèlent alors ces vécus dans le contexte de leurs histoires familiales ?

Les plus jeunes évoquent des « vols » d'enfants, tandis que les plus âgés parlent d'assistantes sociales circulant dans un véhicule, une « 2 cv », qui attireraient les enfants vers elles avec des bonbons pour les faire monter dans la voiture. Ces ruptures ont donc opéré à la façon de kidnapping, avec le transport d'enfants jusqu'à la pouponnière ou jusqu'au foyer d'où ils sont ensuite partis pour la métropole.

Aux traumatismes relationnels précoces se sont ajoutés ceux liés aux violences vécues dans les pouponnières et les foyers à La Réunion. Violette a été abusée sexuellement, Henri dormait avec les cochons... À l'époque, l'énu-résie était considérée comme une « tare mentale¹⁵ », or on sait aujourd'hui qu'elle est la manifestation d'un trouble de l'attachement.

Ces violences s'inscrivaient également dans un contexte de séparation brutale, où aucun mot n'était posé sur le fait que ces enfants ne verraient plus leur mère. Le départ vers la métropole s'est effectué sous l'égide du mensonge. On leur a promis qu'ils y feraient des études et qu'ils reviendraient passer des vacances sur leur île. Et puis les violences multiples, les maltraitances, l'interdit d'étudier, ont pris le relais des premières maltraitances. Aucune parole sur ces multiples séparations brutales, violentes n'a été posée. Il a été question de ruptures familiales, géographiques, culturelles, qui ont laissé des traces indélébiles chez ces enfants devenus adultes. Ces enfants ont été exposés à des ruptures des liens de filiation et d'affiliation¹⁶.

À leur arrivée en métropole, ces adolescents sont placés en nourrice, en foyer, ou encore chez des paysans à la campagne. Les filles sont pour la plupart abusées, violées, car elles se retrouvent seules et sans protection. Certains garçons sont considérés comme de la main-d'œuvre, dès leur plus jeune âge :

15. M. Feldman, K. Hazan, *Histoires secrètes. Les enfants juifs et l'Assistance publique*, Paris, In Press, 2017.

16. M. Feldman, « Attaques cumulées des liens de filiation et d'affiliation : quel devenir pour l'enfant ? », *Cliniques méditerranéennes*, n° 88, 2013, p. 249-263 ; M. Feldman, 2018, *op. cit.*

Henri doit travailler « comme un esclave » alors qu'il a 13 ans. Les femmes se marient avec des hommes violents, souvent sous l'emprise de l'alcool, issus de familles creusoises pour la plupart racistes. L'histoire de leurs parents, soumis par le colonial, se répète.

Les récits recueillis montrent ainsi les impacts individuel et familial de ces brutalités psychiques et physiques, qui subsistent de façon ardente aujourd'hui, en l'absence de reconnaissance politique et juridique de leur vécu, celui d'avoir été utilisés pour servir un projet politique. Les tentatives de suicide, les séjours en psychiatrie, les angoisses, le mal-être sont présents dans chacun des récits. Par ailleurs, les répercussions de ces traumatismes sur la descendance sont massives et nous percevons le « re-jeu » de leurs histoires chez leurs enfants : certains sont placés à l'Aide sociale à l'enfance, les adolescences sont chaotiques, la violence, l'alcool, la maladie sont présents. Enfin, les retrouvailles avec la famille restée à La Réunion s'avèrent particulièrement difficiles¹⁷. Honte et culpabilité continuent à œuvrer. Des familles ne souhaitent pas parler. À La Réunion, l'histoire est également « silencieuse ».

Des traumatismes comme des après-coups de ceux vécus par leurs ascendants

Nous pouvons nous interroger sur leur vécu d'*après-coup*, en considérant les récits de vie, en lien avec l'histoire collective des Réunionnais. « La population de l'île s'est constituée sur une période de trois cents ans à partir de groupes ethniques d'origines très variées [...]. Venus de France, mais aussi de Madagascar, d'Afrique, des Indes, de Chine, des Comores, avec leurs cultures, leurs croyances, leurs langues, ces citoyens français forment [...] une véritable mosaïque¹⁸. » L'île est constituée de Yabs, Malbars, Cafres, Zarabs, Chinois et Zoreilles¹⁹. Ainsi, la population réunionnaise est issue de la migration et a été contrainte à une adaptation pour intégrer et s'intégrer, elle a ainsi vécu de multiples deuils et renoncements. À cela s'ajoutent les problématiques de la colonisation et de l'esclavage jusqu'en 1848. Chaque famille réunionnaise a donc une histoire complexe, a été ébranlée dans son historicité et a dû faire avec son héritage particulier, ses représentations culturelles et son système de parenté.

Les familles dont sont issus ces enfants sont ébranlées par des histoires complexes, dues à un héritage chaotique. La violence, l'alcool, l'instabilité affective, professionnelle, la précarité, sont des manifestations de traumatismes générationnels et transgénérationnels non transformés.

Nous pouvons alors nous questionner sur ce que ces enfants et adolescents arrivés en métropole ont vécu ou revécu de ce que leurs parents vivaient à La Réunion, ou/et de ce que leurs ascendants ont enduré, en termes d'expériences violentes liées à la colonisation et à l'esclavage. Ainsi, il semble s'être rejoué dans les campagnes de la métropole ce que la plupart de leurs parents ont vécu à La Réunion.

En voulant extirper ces enfants de la violence familiale, la plupart d'entre eux se sont retrouvés exposés à d'autres violences extrêmes, aussi fortes que celles de leurs parents, et sûrement de leurs ascendants. Avec l'intention de les protéger de leurs familles pathogènes et de servir un projet politique, on a exposé ces enfants²⁰, qui ont alors vécu/subi un abus de filiation²¹ dont on peut

17. M. Feldman, *op. cit.*

18. G. Payet, « Nom et filiation à La Réunion : de l'histoire à la clinique », *Cliniques méditerranéennes*, n° 63, 2001, p. 179-192.

19. Les Yabs sont les descendants des Bretons, les Malbars sont hindous ou tamouls d'origine indienne, les Cafres sont noirs d'origine africaine et esclave, les Zarabs sont musulmans d'origine indienne ou pakistanaise. Les Zoreilles sont les Français de métropole.

20. M.R. Moro, « D'où viennent ces enfants si étranges ? Logiques de l'exposition dans la psychopathologie des enfants de migrants », *Nouvelle Revue d'ethnopsychiatrie*, 12, 1989, p. 69-84.

21. M. Feldman, *op. cit.*

percevoir aisément les effets d'un colonial dans l'après-coup, avec un héritage pétri d'éléments enkystés. Pour ces enfants, il s'agit d'une « double peine ». Ils sont victimes d'un « double déni » : leur héritage familial est constitué d'humiliations déniées par le politique, humiliations qu'ils ont à nouveau vécues dans la réalité, et déniées encore aujourd'hui. Rappelons l'analyse critique de Frantz Fanon face à l'école culturaliste d'Alger, questionnant notamment les conséquences psychologiques individuelles délétères d'une situation de domination, telle qu'elle a été notamment à l'œuvre durant la colonisation²². En effet, en 1952, Fanon parle d'aliénation du colonisé²³. Ces enfants et adolescents conduits en métropole ont été aliénés, réprimés.

Panser les après-coups

L'ensemble des récits recueillis montrent l'intrication de l'histoire collective à l'histoire singulière. Nous retrouvons chez chacun les marqueurs des traumatismes des violences historiques, familiales, institutionnelles, ainsi que leurs impacts sur la subjectivité. Ces vécus traumatiques bruts et multiples sur plusieurs générations n'ont pas été transformés par le psychisme, et sont davantage incorporés qu'introjectés. Par ailleurs, ils se potentialisent car ils s'accumulent au niveau des strates générationnelles, et se transmettent d'une génération à l'autre. Les effets des traumatismes originels se font ainsi sentir sur plusieurs générations. Ces éléments bruts non élaborés se révèlent par des blancs, des lacunes ou des événements qui paraissent incompréhensibles, voire insensés au regard de l'histoire du sujet. Ces « résidus inconscients » s'accumulent et traversent les générations. Ainsi, le « pacte dénégatif²⁴ » opère. Celui-ci désigne certaines modalités d'alliances narcissiques inconscientes permettant au sujet et au groupe de maintenir la continuité de l'investissement. Par l'effet du « contrat narcissique²⁵ », ce processus empêche les descendants de se démettre de leurs ancêtres et de transformer les enkystements du passé. Car une question demeure : comment être déloyal vis-à-vis de ses ascendants, que ce soit les parents, qui ont vécu dans la misère et à qui on a confisqué leur parentalité, les grands-parents ou même les arrière-grands-parents à qui la France n'a pas reconnu les souffrances induites par la colonisation et l'esclavage ?

Dans une intention de panser les après-coups du colonial, il s'agira alors de prendre en considération trois niveaux : le référentiel, le cadre et l'approche thérapeutique.

Le référentiel devra nécessairement se baser sur l'articulation de l'histoire individuelle et de l'histoire collective²⁶. Accompagner ces ex-mineurs réunionnais contraint le clinicien à considérer chaque histoire comme inscrite dans un récit collectif familial, historique et transgénérationnel.

Le cadre est également important à déterminer. Le suivi individuel de chacun devrait être articulé à un cadre groupal, comme celui du groupe de paroles, permettant ainsi d'emblée de faire émerger la part du collectif dans l'intime de chaque participant. Ce groupe devrait être plurifocal, animé par deux psychologues, afin, d'une part, de diffracter le transfert, et d'autre part, de permettre aux cliniciens de bénéficier d'un étayage face à la massivité des traumatismes vécus, mais également des traumatismes hérités. Il serait préférable que les deux psychologues soient eux-mêmes issus d'histoires collectives particulières ayant un lien avec celle des Réunionnais ; il ne s'agit pas là d'avoir la même

22. M. Mansouri, *Révoltes postcoloniales au cœur de l'Hexagone. Voix d'adolescents*, Paris, Puf, 2013.

23. F. Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil, 1952.

24. R. Kaës, *Les alliances inconscientes*, Paris, Dunod, 2009.

25. P. Aulagnier, *La violence de l'interprétation. De l'énoncé au pictogramme*, Paris, Puf, 1975.

26. M. Feldman, *Entre trauma et protection : quel devenir pour les enfants juifs cachés en France (1940-1944) ?*, Toulouse, érès, 2009 ; M. Mansouri, *op. cit.* ; M. Feldman, M. Mansouri, P. Revue, M.R. Moro, « Une clinique des affiliations pour une psychopathologie contemporaine », *La psychiatrie de l'enfant*, 59, 2016, p. 291-307.

histoire et de fonctionner en miroir, mais plutôt d'avoir une sensibilité favorisant l'écoute, *via* une histoire commune et décentrée à la fois.

Afin de faire émerger le collectif en lien avec l'intime, il s'agira pour chacun, y compris les psychologues, de se présenter selon ses affiliations, en lien avec son histoire collective afin que puisse émerger une subjectivité qui a été réprimée, toujours dans cette articulation entre l'individuel et le collectif.

Enfin, s'agissant de l'approche thérapeutique, il s'agit de travailler à la déconstruction des systèmes multiples : colonial, esclavagiste mais également institutionnel, notamment celui de la protection de l'enfance, qui a longtemps fonctionné à partir de principes forts comme celui du bienfait de la rupture parents-enfant, du secret des origines, de la mise en gage à l'âge de 13 ans, et de la construction du lien de dépendance de l'individu à l'institution²⁷.

Conclusion

Les problématiques de la transmission, des secrets, des ruptures, des conflits, des métissages, de la colonisation et de l'esclavage, sont au cœur de l'histoire des Réunionnais. Cette transplantation des enfants et adolescents opère ainsi comme un *après-coup* de cette histoire particulièrement chaotique.

Au niveau individuel, la prise en charge psychologique devra ainsi nécessairement prendre en compte cette réalité historique, politique et institutionnelle. Au niveau familial, il sera important de considérer l'impact de ces traumatismes cumulatifs transgénérationnels sur la descendance, c'est-à-dire sur les enfants et les petits-enfants de ceux qui ont vécu cette transplantation en métropole.

Cette recherche clinique contraint à penser la clinique aujourd'hui en intégrant tous les éléments de la complexité actuelle à celle du passé.

Résumé

Cet article traite du vécu des enfants et des adolescents réunionnais qui ont été transplantés en métropole entre 1963 et 1984, afin de servir le projet politique mené par Michel Debré. Cet exil forcé s'est appuyé sur les institutions, dont celle de la protection de l'enfance de l'époque : l'Assistance publique puis la DDASS.

En prenant appui sur deux récits recueillis parmi les treize entretiens de recherche qui ont été menés, l'article montre, d'une part, la particularité de ces vécus constitués de traumatismes cumulatifs, qui se sont potentiellement transmis à la descendance, d'autre part, le fait que ces traumatismes adviennent comme des *après-coups* des traumatismes vécus par leurs ascendants, dont les histoires sont marquées par la colonisation et l'esclavage. La clinique est ainsi interrogée. En effet, au regard de l'histoire si singulière de ces vécus, pour proposer un soin approprié, il semble nécessaire de prendre en compte les éléments de l'histoire individuelle articulés aux ingrédients qui constituent l'histoire collective de l'île de La Réunion, ainsi que celle de l'institution de la protection de l'enfance.

Mots-clés

Enfants, adolescents, île de La Réunion, traumatismes, après-coups, histoire collective.

27. M. Feldman, K. Hazan, *op. cit.*

LES EFFETS D'UN EXIL INSTITUÉ : À PROPOS DES ENFANTS RÉUNIONNAIS TRANSPLANTÉS EN MÉTROPOLÉ

Presses Universitaires de France | « [La psychiatrie de l'enfant](#) »

2018/2 Vol. 61 | pages 281 à 300

ISSN 0079-726X

ISBN 9782130803294

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2018-2-page-281.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES EFFETS D'UN EXIL INSTITUÉ : À PROPOS DES ENFANTS RÉUNIONNAIS TRANSPLANTÉS EN MÉTROPOLE

MARION FELDMAN¹

LES EFFETS D'UN EXIL INSTITUÉ : À PROPOS DES ENFANTS RÉUNIONNAIS
TRANSPLANTÉS EN MÉTROPOLE

Cette étude montre les traces des traumatismes chez des adultes nés sur l'Île de la Réunion entre 1957 et 1970, âgés aujourd'hui entre 45 et 60 ans, qui ont vécu un exil institué par la politique de Michel Debré entre 1963 et 1984 : la transplantation de 2 015 enfants de l'Île de la Réunion vers la Métropole. Cet exil s'est appuyé sur les institutions dont celle de la protection de l'enfance de l'époque : la DDASS (Direction départementale des affaires sociales et sanitaires). À partir d'entretiens de recherche, cet article montre que ces enfants réunionnais ont vécu un abus de filiation, via des « traumatismes cumulatifs », abus toujours actif aujourd'hui dans la mesure où l'État français n'a pas encore reconnu la souffrance de ces enfants, souffrance induite par une opération politique. Ces Réunionnais présentent un certain nombre de troubles psychiques liés à la désaffiliation brutale et à leur vécu abandonnique, souvent aggravés par des faits de maltraitance. Leur identité encore suspendue est difficile voire impossible à assumer, et ces difficultés se répercutent sur leur descendance.

Mots-clés : enfants, Île de la Réunion, transplantation, politique, DDASS, traumatismes.

THE EFFECTS OF INSTITUTIONALLY ENFORCED EXILE: ON THE CHILDREN
OF RÉUNION RELOCATED TO FRANCE

This study reveals the traces of trauma in adults born on the island of Réunion between 1957 and 1970, now aged between 45 and 60 years old and who, between 1963 and 1982, were exiled under the policy of Michel Debré which saw 2 150 children relocated from Réunion to France. This exile relied upon the cooperation of institutions, including the institution responsible for child protection at the time, the DDASS (Direction départementale des affaires sociales et sanitaires, Departmental Directorate of Health and Social Affairs). On the basis of research interviews, the article shows how these children of Réunion are survivors of child abuse via "cumulative trauma"—an abuse that continues to this day in so far as the French state still refuses to recognize their suffering, a suffering brought about by an operation that was political in nature. These children from Réunion present a certain number of mental disorders rooted in their brutal removal from their families and their experience of abandonment, often aggravated by mistreatment. Their identity, still suspended, is difficult or even impossible for them to assume, and these difficulties have repercussions for their descendants.

Keywords: Children, Réunion, relocation, politics, DDASS, trauma.

1. Professeure de psychopathologie psychanalytique à l'université Paris-Nanterre. Chercheuse au laboratoire « Clinique, psychanalyse, développement » ClipsyD EA4430 (A2P). Psychologue-clinicienne.

CONSEQUENCIAS DE LA INSTITUCIONALIDAD DEL EXILIO DE LOS NIÑOS DE LA ISLA DE LA REUNION DESPLAZADOS EN FRANCIA

Este estudio presenta las consecuencias del traumatismo sufrido por los adultos nacidos en La Reunión desplazados a Francia entre 1957 y 1970 y que hoy tienen entre 45 y 60 años. Este exilio institucional fue instituido por Michel Debray entre 1963 y 1984 y la DDASS (Dirección Departamento Asunto Sociales y Sanitarios) aseguró la protección de la infancia en aquella época. Una investigación basada en entrevistas con los adultos, demuestra que los niños de La Reunión sufrieron “traumatismos acumulados” respecto a su filiación. Este abuso sigue activo actualmente ya que el Estado Francés no reconoce el sufrimiento de los niños víctimas de un dispositivo político. Estas personas de La Reunión padecen distintos trastornos psíquicos al haberles arrebatado brutalmente su filiación, lo que vivieron como un abandono, acrecentado por episodios de maltrato. No han podido asumir una verdadera identidad y sus dificultades repercuten en sus descendientes.

Palabras clave: niños, Isla de La Reunión, desplazamiento, política, traumatismos, DASS.

La Réunion est une île de l'ouest de l'Océan Indien, à presque dix mille kilomètres de la Métropole, colonisée par la France au 18^e siècle. Elle a connu différents noms : Île Bourbon, Île de la Réunion, Île Bonaparte, puis de nouveau Île de la Réunion. La population de l'île s'est « constituée sur une période de trois cents ans à partir de groupes ethniques d'origines très variées [...] Venus de France, mais aussi de Madagascar, d'Afrique, des Indes, de Chine, des Comores, avec leurs cultures, leurs croyances, leurs langues, ces citoyens français forment [...] une véritable “mosaïque” [...] » (Payet, 2001, p.179). Ainsi, la population réunionnaise issue de la migration a été contrainte à une adaptation pour intégrer et s'intégrer, elle a ainsi vécu des multiples deuils et renoncements. À cela, s'ajoutent les problématiques de la colonisation et de l'esclavage jusqu'en 1848. Chaque famille réunionnaise a donc une histoire complexe et a été ébranlée dans son historicité. Chaque famille a dû faire avec son héritage particulier, ses représentations culturelles et son système de parenté, « entre autre également, dans tout ce qui a trait à la nomination des personnes (composition, attribution, transmission et fonction du nom) » (*Ibid*, p.180).

UN CONTEXTE HISTORIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL PARTICULIER

Entre 1963 et 1984, nous savons aujourd'hui que 2 015 enfants² ont été transplantés de la Réunion vers la Métropole. Ce transfert se situe dans

2. Point d'étape-communication verbatim de Philippe Vitale, Président de la commission nationale d'experts, (Ministère de l'Outre-Mer, 16/02/2017). Jusqu'à très récemment, on pensait qu'il s'agissait de 1 615 enfants. Lors de la remise du rapport par la Commission le 10 avril 2018 (après que ce manuscrit a été soumis à la revue), il a été précisé qu'il s'agit en fait de 2 015 enfants transplantés entre 1963 et 1984. Le rapport d'expertise met en évidence le fait que cette transplantation s'est déroulée dans le cadre des pratiques et règlements qui régissaient l'institution de la protection de l'enfance à ce moment-là. Ainsi, aucun élément

la période au cours de laquelle Michel Debré est député de La Réunion où il y est élu le 5 mai 1963. Ce choix de se présenter à La Réunion s'explique notamment par la crainte de Michel Debré de voir ce qui reste de l'empire colonial français suivre la voie empruntée par l'Algérie, une indépendance pour laquelle il est personnellement opposé. Son projet est notamment de contrer l'emprise des communistes et de se poser garant d'un pouvoir national fort.

Dans les années 1960, La Réunion connaît une situation économique et sociale grave. Le chômage en 1967 est à hauteur de plus de 13%. L'île connaît une explosion démographique, un manque de qualification des hommes et un déséquilibre important à l'échelle des salaires (Ascaride et al., 2004, p.49). Dans ces mêmes années, les régions françaises sont inégales en matière de modernisation. Le Limousin, par exemple, est un territoire rural important qui « situé à l'écart des grands axes de circulation, est enclavé par une barrière montagneuse rendant les communications particulièrement difficiles. Le département de la Creuse appartient à cette "France du vide" à l'écart des échanges et du changement social du "baby-boom". Il faudra attendre le schéma autoroutier de 1987 pour sortir le Massif central et sa périphérie de son enclavement. Le Limousin est marqué par un affaiblissement démographique auquel s'ajoute un vieillissement généralisé de sa population » (*ibid*, p.118). En 1968, dans cette région, on recense 81% de ruraux alors que la France en compte 56% à la même époque (*ibid*, p.121).

Face à ce constat – explosion démographique d'une part et exode rural d'autre part – Michel Debré met en place une stratégie inédite de vase communicant : une politique de migration vers la Métropole. Et c'est dans ce département de la Creuse principalement ainsi que vers quatre-vingt-deux autres départements que les enfants réunionnais vont être transférés. Les institutions vont être les relais de cette politique : des campagnes de publicité vantent l'Eldorado de la France métropolitaine, avec le slogan suivant : « N'ayez pas peur de quitter l'île, on va vous aider. »

Cette politique migratoire s'appuie principalement sur l'institution de la protection de l'enfance : l'Assistance publique jusqu'en 1964 puis les Directions Départementales des Affaires Sociales et Sanitaires (DDASS)³. Ces deux institutions sont donc, l'une après l'autre, les chevilles ouvrières de la politique de Michel Debré. Le principe fondamental de l'Assistance publique et des DDASS repose alors sur la rupture des liens parents-enfants. Partant du postulat que le placement des enfants est notamment basé sur une « radiographie de la parentalité déficiente » (Jablonka, 2006, p.39), il est nécessaire de leur éviter une transmission de la dégénérescence parentale. Cette rupture familiale est notamment rendue opérante par le principe du secret des origines et du lieu de placement. La famille

valant preuve de vol d'enfant, d'enlèvement n'a été trouvé dans les dossiers. Cependant, cette commission n'avait pas mission d'évaluer les répercussions psychologiques de cette transplantation et d'ailleurs elle était composée d'un sociologue, d'un historien et d'un géographe. Il n'y avait pas de psychologue. D'autre part, soulignons que les faits recueillis dans ce rapport, la plupart issus des archives, ne viennent en aucun cas remettre en cause la subjectivité, c'est-à-dire le vécu de cette transplantation chez ceux qui l'ont éprouvée.

3. En 1985, l'institution prendra le nom d'« Aide sociale à l'enfance ».

de l'enfant est oubliée : « C'est ainsi que l'article 69 du Code de la famille et de l'aide sociale a prévu que "le lieu de placement du pupille restait secret, sauf décision contraire du tuteur prise dans l'intérêt de l'enfant". Cette règle concernait les pupilles, mais certains services l'ont appliquée, il y a peu d'années encore, pour l'ensemble des enfants en garde et recueillis temporairement, en alléguant qu'ils étaient assimilés aux pupilles d'État » (Verdier, 1978, p.22). Il a fallu attendre l'année 1976 pour qu'une circulaire du Ministère de la Santé suggère que les relations parents-enfants sont un droit et un devoir. La loi du 6 juin 1984 l'a rappelé à nouveau.

Par ailleurs, l'aspect important qui participe de la doctrine de ces institutions de protection de l'enfance est le suivant : la misère des parents est considérée comme douteuse, et c'est le milieu rural qui reste, aux yeux des responsables, le milieu privilégié pour un meilleur épanouissement des enfants. L'institution de la protection de l'enfance est donc le pourvoyeur d'enfants capable d'endiguer l'explosion démographique d'une part et de lutter contre la désertification des campagnes d'autre part⁴.

Le processus à l'œuvre est de rechercher des enfants qui se situent dans les quartiers pauvres de l'île que les assistantes sociales investissent, en y repérant les familles fragilisées par la précarité avec un nombre d'enfants élevé, auxquelles elles proposent un placement dans un foyer pour un ou plusieurs de leurs enfants. Après cette séparation initiale, la DDASS de la Réunion fait pression sur les parents souvent illettrés pour qu'ils autorisent le départ de leurs enfants vers la France métropolitaine. Les parents pensaient que leurs enfants seraient recueillis temporairement, or ils signaient la séparation définitive d'avec leurs enfants et ces derniers devenaient Pupilles d'État (Ascaride et al., 2004). Les familles font confiance à l'État. Confiance car elles pensent que les enfants partent pour un court séjour alors qu'en fait il s'agit d'un aller simple. Il est à noter qu'une ordonnance du 15 octobre 1960 mise en place par Debré stipule la clôture à toute revendication : quiconque qui faisait état d'un dysfonctionnement d'une politique d'une administration était soumis à des répressions et à la prison ou exclusion du territoire. L'exil des enfants est ainsi institué.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de recherche s'appuie sur celle déjà utilisée pour ma recherche précédente concernant le vécu et le devenir d'une population, les enfants juifs cachés en France pendant la Seconde Guerre mondiale (Feldman, 2009) ayant vécu des événements collectifs impactant nécessairement chaque singularité et chaque subjectivité. L'élaboration d'un modèle clinique d'analyse m'amène ainsi à le proposer dans d'autres situations afin d'en comprendre certaines relevant d'une psychopathologie

4. Durant les décennies 1960 et 1970, l'État a officiellement organisé l'émigration de quelques 75 000 Réunionnais par l'intermédiaire du BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer). C'est dans le cadre de cette émigration organisée que 2015 enfants ont été transférés en Métropole.

contemporaine, telle que celle qu'ont connue les enfants réunionnais transplantés en Métropole.

Dans une première étude, l'analyse qualitative des récits avait permis de repérer ce qu'étaient devenues les traces des traumatismes à travers les âges qui se sont révélées particulièrement visibles à des âges clés de la vie (Feldman, 2008 ; 2018) : adolescence, maternité, parentalité, retraite, vieillesse, grand-parentalité... Ces âges constituent des passages qui, le plus souvent, sont des périodes de réaménagements psychiques fragilisant l'individu, ou peuvent être, au contraire, des leviers de transformation. Dans la situation des enfants réunionnais, il s'est avéré que ces mêmes périodes (adolescence, maternité et parentalité) ont été des moments particulièrement difficiles. C'est ce que nous tentons d'exposer ici. Ainsi, une proposition clinique adaptée permettrait de les aider à appréhender leur deuxième moitié de vie de façon plus apaisée. Afin d'aboutir à un tel projet, il est nécessaire d'identifier les répercussions psychologiques de ces adultes ayant vécu cette transplantation, à différents moments de leur vie. Ils sont aujourd'hui âgés entre 45 et 60 ans.

Pour ce faire, plusieurs personnes ont été rencontrées, la plupart par le biais de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM (départements et région d'outre-mer). Il s'agit de quatre femmes et deux hommes. Ils sont nés en 1958, 1960 pour deux d'entre eux, en 1963, 1967 et 1970. Ils ont donc été transférés vers la Métropole, entre l'âge de 3 et de 9 ans⁵. La méthode de recherche a consisté en la réalisation d'entretiens semi-directifs enregistrés et retranscrits mot à mot. Chaque entretien a eu une durée moyenne de trois heures. L'analyse qualitative longitudinale et transversale (Moro, 1994) a été réalisée selon une approche complémentariste (Devereux, 1972) prenant en compte les éclairages psychanalytiques, anthropologiques et historiques. Est notamment abordé ici un aspect de leur trauma, partagé par tous, qui est celui d'avoir été exposés à des ruptures souvent irrémédiables des liens de filiation et d'affiliation. Ces ruptures ont été exécutées pour les besoins d'un projet politique et ont eu des répercussions sur leur construction psychique car, comme le rappelle Yolanda Gampel (2006, p.68), la réalité extérieure est inhérente à la construction de la subjectivité.

**VALÉRIE : « CIVILEMENT, JE SUIS NÉE DANS LA CREUSE,
J'AI DEUX NOMS, DEUX PRÉNOMS, DEUX BAPTÊMES,
DEUX LIEUX DE NAISSANCE »**

Valérie est née en 1963 à la Réunion. Elle s'appelait Marie-Germaine. À l'âge de 3 ans, elle est exilée en Métropole avec toute sa fratrie, deux frères et quatre sœurs. Valérie n'a aucun souvenir de sa vie à la Réunion,

5. Trois personnes ont été exilées à 3 ans, une à 4 ans, une autre avait 7 ans et une autre avait 9 ans.

elle n'a qu'un seul « flash » : « Je me vois, je nous vois, dans cet avion avec tout un tas d'enfants, et là je me sentais complètement perdue. »

Elle arrive au foyer de Guéret. Il lui a été raconté qu'ils étaient nombreux, et comme Valérie faisait partie des plus petits, elle a dormi sur un matelas par terre dans le couloir. D'autres « flashes » lui reviennent, ils sont liés à son séjour passé dans un hôpital, soignée pour des problèmes de malnutrition : « Je me vois agrippée aux jupes des infirmières. » À la sortie de l'hôpital, elle est séparée de ses frères et sœurs, et placée dans une famille d'accueil durant quatre ans où elle subit des violences : « Le seul endroit où je me sentais protégée, c'était sous la table. Je passais beaucoup de temps sous la table. Le père me frappait. » Elle était effrayée. À certains moments, un « couple de Blancs » lui rendait visite et lui apportait des poupées et des cadeaux. Elle se souvient que la fille de la famille d'accueil lui jetait systématiquement sa poupée et ses jouets dans le puits.

À l'âge de 7 ans, l'assistante sociale vient chercher Valérie et la conduit « chez [ses] parents ». Après quelques heures de voyage qui lui ont semblé très longues, elles arrivent dans un endroit où l'attendait le couple qui venait la voir de temps en temps auparavant. La femme s'approche d'elle pour lui dire qu'elle est sa mère, et que l'homme est son père. Valérie se souvient d'avoir eu très peur et de s'être précipitée sous la table avec le chien. Elle les trouvait beaux mais ils étaient des étrangers. Elle ne comprenait pas pourquoi sa mère lui disait avec tant d'insistance être sa mère, alors que Valérie percevait bien la différence de couleur de peau : « Regarde, ton père, il est bronzé », disait-elle pourtant. L'entrée à l'école est vécue comme étant un « enfer ». Valérie se sent à nouveau abandonnée et étant la seule à avoir la peau noire, elle subit des discriminations. À l'école, on lui dit : « Blanche neige, sale négresse, tu t'es mal lavée ce matin ? » Au collège, une élève écrit une chanson sur elle : « La p'tite négresse fait pipi dans l'eau... ». Les discriminations sont telles qu'elle refuse de manger à la cantine durant les quatre années de collège. Valérie dit avoir eu peur des hommes. Elle met d'ailleurs une année avant d'accepter que son père s'approche d'elle.

Malgré ce vécu, Valérie investit de façon importante l'école, jusqu'en classe de première au lycée où un jour, alors que sa mère lui demande d'aller chercher quelque chose dans un placard, Valérie découvre des documents lui révélant la vérité sur ses origines : « Ces papiers me disaient que j'avais un autre nom, un autre prénom... ces papiers me disaient que j'avais raison. » Valérie se rend compte qu'elle est la seule à avoir vécu dans le mensonge pendant des années, alors que son entourage connaissait sa véritable identité. Elle est traversée à ce moment-là, à la fois par une grande colère et par un soulagement. Elle vit ce moment comme « un tsunami ». Elle arrête la scolarité. Et surtout elle décide de se mettre à la recherche de sa fratrie.

Son frère aîné, qui avait 13 ans lors de son arrivée en Métropole, est le premier qu'elle rencontre. Il lui dit que les services sociaux lui avaient donné l'ordre de ne pas prendre contact avec ses frères et sœurs, c'est-à-dire les trois plus jeunes placés dans des familles d'accueil puis adoptés. Valérie rencontre ensuite une de ses sœurs, adoptée par une famille qui s'est mal comportée avec elle. Son autre sœur, revue par la suite, a été élevée par un couple d'agriculteurs, bienveillant, qui lui a révélé son histoire.

Ses deux autres frères, âgés de 12 et 11 ans à leur arrivée en Métropole, avaient été placés dans un foyer. Elle se rend compte alors qu'elle les avait croisés à Guéret, « sans savoir qu'on était frères et sœurs ».

Durant son adolescence, Valérie a peur des hommes. Elle ne comprend pas ce qui lui arrive quand elle a ses règles pour la première fois. Sa mère ne lui dit rien. Elle raconte ne pas avoir de lien fort avec elle. Elle la dit autoritaire. À l'âge de 19 ans, elle tombe amoureuse d'un homme, à peine plus âgé qu'elle, qui est militaire de carrière. Elle se marie avec lui et a deux enfants. Sept ans après, elle divorce car il est infidèle et violent.

Elle part vivre à Guéret. Elle travaille dans différents lieux pour ensuite entrer dans l'administration à la suite de la réussite des concours de la fonction publique en 1991. Elle élève seule ses deux enfants. Elle se dit très protectrice à leur égard, et leur camoufle la vérité concernant ses origines, « ne voulant pas faire de peine à [ses] parents ».

Quelques années plus tard, un nouveau choc advient dans sa vie, lorsqu'elle apprend le suicide d'un de ses frères, alors âgé de 32 ans. C'est un « déclic » pour elle, et elle décide de partir à la Réunion. Sa mère n'y est pas favorable, mais en 1992 elle y va avec son frère et une de ses sœurs. Arrivée sur l'île, elle dit être dans un « déni total », elle culpabilise, traversée par un conflit de loyauté vis-à-vis de ses parents adoptifs. Sa première réaction est : « Quand je vois la pauvreté dans la famille qui me dit être ma famille, je me dis "heureusement que j'ai été en Métropole" ». Elle rentre en Métropole, et dit se sentir Creusoise. C'est à ce moment-là qu'elle découvre qu'une de ses sœurs part à la dérive, avec des problèmes d'alcoolisme qui la conduisent à faire des séjours en psychiatrie. Valérie vit une période de grande instabilité. Elle dit avoir déménagé une quinzaine de fois. Elle rencontre un homme avec lequel elle vit quelques années. Mais lorsqu'elle se retrouve enceinte, il la quitte.

À l'âge de 43 ans, elle retourne à la Réunion pour un congé bonifié. De retour en Métropole, elle fait la démarche auprès de son administration pour obtenir une mutation qui est acceptée. Elle s'installe donc sur l'île durant neuf ans, notamment pour faire des recherches approfondies sur ses racines. Mais à la Réunion, son histoire est un sujet tabou. Sa famille ne veut rien lui dire. Son parrain, ami de ses parents biologiques, refuse de lui parler. Un de ses cousins se tait également en disant : « Il faut dire la vérité quand les gens sont morts. » Un jour, elle rencontre une *gramoune*⁶, qui se met à pleurer en la voyant : « Qu'est-ce que tu ressembles à ta mère ! » Mais celle-ci refuse de lui révéler quoi que ce soit. À force de détermination, Valérie découvre des fragments d'histoires, notamment celle qui concerne sa sœur qui va mal. Elle aurait été violée à l'âge de 8 ans. Sa mère se serait suicidée à l'âge de 28 ans parce qu'elle était encore enceinte.

Aujourd'hui, Valérie continue à rechercher des informations, mais les langues ne se délient toujours pas. Depuis deux ans, elle est à la retraite, elle est rentrée en Métropole après s'être mariée avec un homme, décédé quatre ans après des suites d'un cancer. Elle est engagée dans les associations pour la reconnaissance de la souffrance des ex-mineurs réunionnais

6. Vieille personne en créole.

transférés en Métropole, et elle espère retourner à la Réunion à la fin de l'année 2017 pour chercher encore. Son hypothèse est qu'elle aurait été un bébé volé. Son identité a été effacée : « Civilement, je suis née dans la Creuse, j'ai deux noms, deux prénoms, deux baptêmes, deux lieux de naissance. » Dans son dossier, il n'y a pas de document d'acte d'abandon.

Aujourd'hui, elle continue à faire des cauchemars : elle est « poursuivie », elle « se cache », elle « tombe dans un trou », elle a « beau [se] cacher », elle est « toujours poursuivie ». Elle a toujours peur des pièces fermées. Elle avoue avoir fait deux tentatives de suicide. La première date de l'adolescence de son fils quand il avait 15 ans. Il avait des soucis de dépendance au cannabis, à l'alcool, elle allait souvent le chercher à la gendarmerie. 15 ans correspond aussi à l'âge auquel Valérie a avoué à son fils sa véritable identité, âge qu'elle avait elle, quand elle a appris d'où elle venait. Valérie a été suivie par un psychiatre, elle a eu des traitements. La deuxième tentative de suicide date de l'époque où elle a été abandonnée par le père de son troisième enfant. Elle s'est retrouvée seule à élever ses trois enfants. Elle a connu des périodes de dépression. Et puis du fait des maltraitances subies, avec des problèmes de santé importants, elle a été considérée comme travailleur handicapé. Aujourd'hui, elle continue à être suivie par un psychologue en CMPP. Elle aide ses compatriotes à faire les démarches nécessaires pour retrouver leurs racines.

EN QUOI CET EXIL EST-IL TRAUMATIQUE ? ET QUELS EN SONT LES EFFETS ?

Les traumatismes ont été induits par une politique spécifique, qui a eu pour but de séparer les enfants des parents, de les conduire en Métropole pour y faire souche. Ces traumatismes correspondent aux effets des ruptures des liens de filiation, d'affiliation, et des ruptures avec leurs repères géographiques. L'enfant n'est plus enfant de ses parents, mais il devient d'abord enfant de l'institution en tant que « pupille d'État », puis enfant de parents métropolitains adoptants. Il change parfois de prénom et de nom lors de l'adoption. Dans quelques situations, il est arrivé qu'il change de lieu de naissance. Dans la majorité des cas, il est séparé de sa fratrie car l'éclatement de ce sous-système familial semble voulu et organisé. Jablonka (2007) souligne ainsi que la DDASS transgresse l'article 67 du Code de la famille et de l'aide sociale (CFAS) qui stipule que « les frères et sœurs sont placés dans la même famille et, en cas d'impossibilité, dans la même commune » (p.44). Par ailleurs, il leur est interdit de parler le créole.

Marie-Françoise, née en 1960 et conduite en Métropole à l'âge de 3 ans, raconte : « On dit pas un zavion, on dit un avion. [...] j'ai eu le droit à des coups parce que je parlais créole. Mais je savais pas que je parlais créole, il a fallu que j'apprenne, par une Réunionnaise, que je parlais créole. »

Jean-Roger, né en 1960 et arrivé en Métropole à 7 ans, dit que ses parents adoptifs lui apprenaient à oublier le créole et à parler le français, le père « à coup de baffes ».

Jean-Paul, né en 1970, est exilé à l'âge de 3 ans. Il dit n'avoir aucun souvenir avant l'âge de 6 ans, date à laquelle il a commencé à parler. Entre l'âge de 3 ans et 6 ans, il était mutique. Il raconte avoir bénéficié de nombreuses séances d'orthophonie et avoir été en difficulté scolaire.

Le mensonge participe activement de cette politique : les organisateurs mentent aux parents en leur promettant que leurs enfants reviendront et qu'ils feront des études en Métropole. Mensonges aux enfants aussi : avant de quitter La Réunion, il leur est montré des belles images de la France, en leur promettant de faire du ski, de fêter Noël. Parfois, avant leur départ, certains racontent avoir subi des maltraitements dans les foyers de la Réunion.

Marie-Claire, née en 1958, transférée en Métropole à l'âge de 9 ans et demi, se souvient : « Donc je me retrouve dans cet avion, complètement perdue, des enfants qui pleurent autour de moi ».

Jean-Roger se rappelle d'avoir eu très peur dans l'avion et d'avoir crié.

Quand ils arrivent en Métropole, les représentants des institutions françaises leur disent qu'ils sont orphelins ou qu'ils ont été abandonnés.

Marie-Claire poursuit : « Tu es orpheline, tu n'as plus de parents, tu n'as plus de famille, ni frère, ni sœur : on m'a dit que j'étais orpheline... Elle m'a dit : "tu es orpheline de père et de mère", ça je vous dirai comment je l'ai su : "tu es orpheline de père et de mère, tu n'as pas de parents, tu n'as pas de frères, tu n'as pas de sœurs" ».

Jean-Paul dit que ses parents adoptifs lui ont toujours dit qu'il était originaire de la Réunion. La seule information qu'ils détenaient c'est le fait qu'il aurait été abandonné par sa mère, car elle était très jeune et très pauvre.

La séparation pour l'enfant est source d'angoisse de perte et d'abandon. Les seules paroles qui accompagnent ces séparations sont mensongères, vont durer dans le temps et sont encore actives aujourd'hui. Ainsi, les risques de dépression, de dépersonnalisation, de troubles de l'attachement sont grands. Ces ruptures sont à l'origine de la discontinuité interne avec une perte du sentiment continu d'exister, si important pour permettre la construction du Sujet. En outre, la séparation parents-enfant inclut plus largement la séparation des lieux et des odeurs qui sont familiers à un enfant. La capacité d'un enfant à garder vivante en lui la représentation d'une personne aimée est limitée lorsqu'il n'a pas l'occasion de la voir ou de lui parler. « Tout se passe bien pendant quelques jours, quelques semaines, puis, soudain, l'enfant ne sait plus si sa mère existe réellement » (Winnicott, 1984, p.68).

Soulignons le fait que l'adoption a souvent lieu à la suite de plusieurs autres séparations. Après la séparation de sa famille biologique, l'enfant est placé en foyer ou pouponnière à La Réunion. Puis arrivé en Métropole, il est souvent orienté vers un foyer ou une famille d'accueil où il peut rester quelques semaines, mois, voire plusieurs années, avant d'être adopté, comme cela a été le cas pour Valérie. L'âge de survenue des séparations est une donnée particulièrement importante. L'impact de ces ruptures et de ces mensonges va dépendre du stade de la vie psychique de l'enfant. Son développement est en effet d'autant plus dépendant de l'apport de la réalité externe qu'il est plus jeune. L'existence

d'une bonne relation d'objet primaire, du langage, de la capacité de symbolisation est un facteur de protection.

Par ailleurs, l'Église participe à cette rupture des origines. En effet, ces enfants réunionnais sont yabs, malbars, cafres, zarabs ou chinois⁷. Lorsqu'ils arrivent en Métropole, ils sont baptisés et ainsi convertis au catholicisme.

Marie-Françoise, transférée à l'âge de 3 ans dans la Creuse et adoptée trois ans plus tard, s'appelle Claude, dorénavant : « Sur la plaque qu'on m'a plantée au-dessus du lit, parce qu'il y avait l'époque des plaques avec les saints, c'était la mode avec les saints. On offrait ça aux anniversaires et l'obligation de fréquenter le catéchisme. »

Marie-Claire : « La messe tous les dimanches, le catéchisme avec des curés pervers » ; elle ajoute : « Même d'autres personnes que j'ai retrouvées de St Clar, qui m'ont dit la même chose. »

Des humiliations, de la maltraitance, des abus sexuels avant et/ou après le voyage participent, pour beaucoup d'entre eux, des effets traumatiques de l'exil. À l'arrivée au foyer de l'enfance de Guéret dans la Creuse, certains parlent d'un accueil complètement dépersonnalisé voire désobjectif : « On nous met nus dans une pièce, en slip, je voyais une grosse machine à vapeur et on nous a désinfectés. » « Il y a un tel nombre d'enfants que des matelas sont mis dans les couloirs. » Beaucoup ont été maltraités par les familles adoptantes : utilisés comme « garçons de ferme », ou certaines filles ont été abusées sexuellement. Aucun des sujets interrogés n'a atteint le niveau du baccalauréat.

Marie-Françoise a connu de la violence dans sa famille d'adoption : « Je disais 3 x 2, 8, j'avais pas besoin d'une claque franchement » ; ou bien : « Quand j'ai grandi, j'avais des petits copains, des copines, et quand je voyais comment ils étaient traités, je me disais : ici y a un problème, parce que là, ma copine elle a fait une bêtise, mais elle a pas reçu une claque de sa maman, elle a été réprimandée, et moi parce que je réponds 8 à la place de 12, je casse un verre, je me retrouve avec... en plus j'ai une punition, ce qui est bien sur les peaux foncées, les bleus ça se voit pas. »

S'étant fermement opposée à trois reprises à l'adoption, Marie-Claire est restée dans le foyer où elle a été accueillie dès son arrivée en Métropole : « On m'a embauchée pendant dix ans. Et les deux premières années, on s'est servie de moi comme femme de ménage. Et ensuite, je suis restée treize ans comme éducatrice là-dedans. Et ensuite, les autres années, donc, j'ai remplacé tous les éducateurs qui partaient en formation d'éducateur spécialisé. En fait j'ai servi de bouche-trou. »

Les interrogations sur l'origine sont présentes et réactivées sans cesse par les moqueries, des discriminations subies notamment en lien avec le fait que ces enfants n'ont pas la même couleur de peau que leurs camarades : « On m'appelait Chocolat, petit noireau », dit une personne interrogée, qui a été conduite à St Clar dans le Gers.

7. Les Yabs sont les descendants des Bretons, les Malbars sont hindous ou tamouls d'origine indienne, les Cafres sont noirs d'origine africaine et esclaves, les Zarabs sont musulmans d'origine indienne ou pakistanaise. Les Français de Métropole sont les Zoreilles.

Un bus du village passait et nous récupérait devant l'aérium de St Clar et on était considérés comme des cas sociaux, des malades mentaux [...]. J'ai pas supporté qu'on me donne ce genre de quolibet. À l'époque, on disait « négresse ». En 1969, tu arrives dans un petit village, y'a pas une seule personne de couleur.

Arrivés à l'adolescence, la vie devient particulièrement difficile. Période de réaménagements psychiques, c'est aussi une période au cours de laquelle des questions ontologiques se posent : À qui je ressemble ? À quoi j'appartiens ? Qui je veux être ? (Mansouri, 2013). Des interrogations sur les appartenances sont posées. Ce passage est vécu douloureusement. Temps de réactivation de la problématique œdipienne, le sujet adolescent est supposé désidéaler les images parentales introjectées durant l'enfance, alors que dans le même temps s'imposent à lui les interrogations sur l'héritage familial (*Ibid.*, 2013). Pour ces enfants, il s'agit peut-être d'une dislocation d'images parentales introjectées, notamment pour les plus petits. Ils se construisent ainsi sur des clivages, des discontinuités, des « trous » qu'il va leur falloir combler de façon parfois quasi-pulsionnelle pour acquérir un simulacre de sécurité, essentielle pour vivre, mais nécessairement accompagnée de défenses pathologiques.

Marie-Claire : « Moi quand j'avais mes règles, je comprenais pas qu'est-ce que j'avais, pourquoi ça coule » [...] « Et à chaque Noël, on se retrouvait toutes seules dans les bars. Et où sont les gens ? Bah les gens étaient tous chez eux en famille, à faire la fête. Et nous on était perdues. Et puis c'est à ce moment-là que je me suis rendu compte que quelque chose n'allait pas... dans ma vie, parce que voilà, j'ai eu un avortement, j'ai eu bien plus que ça. »

Marie-Françoise se souvient de cette période : « Je suis en 4ème, ou en 3ème. Bizarrement, je suis placée parce que je fais partie des enfants turbulents »... « Je faisais du sport, de l'athlétisme, de la compétition. Ils m'ont coupé de tout ça. » Cette période correspond également au divorce de ses parents adoptifs. « J'ai 16 ans, je tombe amoureuse... il est devenu mon beau-père. »

À partir de cette période, Jean-Roger a connu plusieurs années d'errance et d'instabilité à différents niveaux : géographique, professionnelle...

La parentalité est également complexe. Cette difficulté est liée aux ruptures, à une fluctuation ou absence de modèle parental, à l'instabilité de leur relation à l'objet primaire, qui se trouvent réactivées dans leur nouveau statut parental. Les quatre femmes rencontrées ont connu des séparations avec leurs conjoints. Maryse a eu un enfant avec un homme qui lui a fait subir des violences conjugales pendant quatre ans. Par la suite, elle a rencontré un autre homme qui l'a quittée durant sa grossesse et elle aura ensuite deux enfants avec un troisième homme avec lequel elle s'est mariée deux fois, puisqu'elle a divorcé de lui entre-temps. « La violence elle se perpétue », admet Marie-Françoise. Pour Maryse et Marie-Claire, la violence conjugale prend ainsi le relais de la violence de leur mère adoptive et des agressions sexuelles subies chacune par leur père adoptif. Pour l'une, le conjoint est violent. Pour l'autre, la violence est là envers les enfants, qui seront alors placés à l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

Des années après, retrouver ses traces et des liens à la Réunion s'avère nécessaire. Mais ces retrouvailles réactivent les douleurs anciennes de part et d'autre.

C'est lorsqu'elle a 30 ans que Marie-Claire découvre son histoire : « Je vois que j'ai une mère, que je ne suis pas orpheline de père et de mère. Puisque ma mère avait signé... ce papier pour que je puisse venir en France... faire mes études. Ce qui veut dire que St Clar était au courant que j'étais pas orpheline. Je peux devenir orpheline du jour au lendemain alors que ma mère a signé. Et mon père ne voulait pas que je vienne. Il y a un pouce... C'est-à-dire que lui il avait écrit : « Je ne veux pas que ma fille parte. » Alors pourquoi il y a un pouce ? À la préfecture, à la mairie de St Denis. Ma cousine s'est chargée à me mettre en relation avec ma mère. Et c'est là, ma mère se sentant coupable, a mis un an et demi avant de me répondre. Elle avait honte. Donc c'est moi qui suis allée à sa rencontre en 1987. [...] Moi j'avais du mal à aller voir ma mère. Je voulais pas en fait. Je me dis : « Mais qu'est-ce que je vais lui dire ? Ça va être très très très dur [...]. » C'est quand je suis partie en 1987 qu'elle m'a raconté ce qui s'était passé. Elle m'a dit : « Tu sais, je t'avais retrouvée, la DDASS est venue me voir, m'a fait signer un papier pour que tu ailles à la plaine des Cafres et comme ça le temps que je me refasse une santé et que toi, on puisse te donner une éducation, au bout d'un an, je pouvais venir te rechercher. » Elle poursuit en disant que sa mère aurait voulu récupérer sa fille au bout d'un an mais qu'elle ne s'y trouvait plus.

Maryse va à La Réunion pour la première fois en 1998, elle y retrouve des oncles, tantes, frères et sœurs. Mais ce n'est qu'en 2014 qu'elle comprend avoir été adoptée dans le cadre de la politique de Michel Debré et se rend compte qu'elle n'est pas toute seule à avoir ce vécu. La famille ne lui avait rien révélé. C'est un effondrement. Aujourd'hui, elle continue à apprendre des nouvelles informations sur son passé infantile.

Jean-Paul a séjourné à plusieurs reprises à La Réunion, mais ce n'est que depuis avril 2017 qu'il apprend qu'à l'âge de 3 mois il a été volé à sa mère, puisqu'il prend notamment connaissance d'un document établi par la DDASS dans lequel il est mentionné son abandon par sa mère, mais exsangue de toute signature de sa part.

Le vécu est particulièrement douloureux, et les répercussions psychologiques sont importantes, tant au niveau individuel que dans l'intersubjectivité. Car si enfant, la greffe n'a pas pris en Métropole pour la majorité d'entre eux, quarante ans après, la greffe ne reprend pas à La Réunion, et semble même réactiver les premiers abandons.

LES DIFFICULTÉS RELATIONNELLES INTERGÉNÉRATIONNELLES SONT DONC MASSIVES

Quand il y a retrouvailles avec les parents biologiques, celles-ci s'avèrent particulièrement difficiles, voire douloureuses parfois. Après quarante ans de silence, d'absence, de mensonges, les retrouvailles sont extrêmement difficiles, voire parfois impossibles avec des non-dits persistants. Du côté des enfants devenus adultes : comment retrouver ses parents ou d'autres membres de sa famille, alors que pendant tant d'années ils se pensaient orphelins ? Avec pour certains, la croyance qu'ils avaient été abandonnés par leurs parents.

Pour les parents, ces retrouvailles conduisent à une réactivation des douleurs du passé. Les parents, s'ils sont toujours vivants, ont vieilli, ils ont aménagé leur vie dans l'absence. Le travail de deuil du vol de leur « maternalité » (Racamier et al., 1961) et de leur parentalité se retrouve alors ébranlé, voire effondré. Les plaies du passé se rouvrent à nouveau.

Ce retour des enfants perdus et souvent oubliés est donc douloureux à accepter. Ces enfants de retour sont devenus des étrangers aux yeux de leur famille biologique et sont parfois perçus comme des revenants. Il s'agit d'un véritable ébranlement familial de part et d'autre, d'autant que ces retrouvailles n'ont pas été préparées. Et si certains ex-enfants réunionnais ont fait la démarche du retour sur l'Île, souvent avec beaucoup d'appréhension, les parents à La Réunion n'étaient pas dans une même synchronicité. Pour certains, la surprise du retour fait alors effraction.

Ce retour a même l'effet d'un *après-coup* dans l'histoire du peuple réunionnais. Comment intégrer ces migrants de retour ? Comment ces migrants peuvent-ils s'adapter ? D'autant qu'ils ont été dé-nommés, renommés et qu'ils sont acculturés. Car certains souhaitent se réinstaller à La Réunion.

La relation avec les parents adoptifs reste souvent difficile surtout lorsque ces derniers ont participé à la rupture, au silence, et se sont comportés de façon inadaptée. Reste aujourd'hui la question de savoir si ces parents adoptifs avaient connaissance du contexte dans lequel ils adoptaient leurs enfants.

Les difficultés avec leurs propres enfants sont également importantes. L'histoire de ces enfants réunionnais n'a pu être élaborée. Ou bien elle l'est pour certains mais depuis très récemment. Cette histoire se manifestant par l'expression d'objets bruts non métabolisés, leurs enfants sont devenus contenants de l'histoire parentale plutôt que les héritiers (Feldman et al., 2016), d'autant que cette humiliation n'a pas été reconnue par l'État. Ainsi les enkystements du passé parental se transmettent à la descendance sans être transformés. Au niveau de la descendance, j'ai pu identifier une errance d'affiliation pour certains, pour lesquels les parents ont essayé d'être des parents malgré tout, et d'autres pour lesquels la dysparentalité a été telle que leurs enfants ont été pris en charge par l'ASE. L'histoire se répète.

À propos de sa fille, Marie-Françoise me dit : « J'espère le jour où il y aura un événement qui fera nous rapprocher. » Une crise de transmission est vécue par les deux générations. Seul Jean-Paul, pour lequel son adoption s'est effectuée auprès d'un couple bienveillant, ne semble pas connaître ces difficultés avec ses enfants, d'autant qu'il les a impliqués dans ses recherches de filiation.

LES TROUBLES PSYCHIQUES SONT IMPORTANTS

Ils partagent tous un profond vécu abandonnique. La symptomatologie recouvre un spectre large : instabilité affective et/ou professionnelle, labilité émotionnelle, cauchemars, peur du noir, peur de l'enfermement, hyperactivité, troubles addictifs, tentatives de suicide répétées qui, pour plusieurs d'entre elles, ont débuté à l'adolescence et sont souvent suivies de séjours en psychiatrie, avec une impression de ne jamais être à sa place (« Jamais à sa place », « où je dois être ? », dit Marie-Françoise), des angoisses, de l'anxiété, n'être bien nulle part, dépression, des troubles somatiques tels que la rectocolite-hémorragique, psoriasis.

Depuis quelques années, chaque retour en Métropole d'un séjour passé sur l'Île de La Réunion, chaque retour d'une assemblée générale des ex-mineurs réunionnais génère pour beaucoup d'entre eux un état de grande vulnérabilité : dépression, tentatives de suicide, errance. Ainsi des fragilités importantes adviennent à chaque rupture, nécessitant un réaménagement psychique : adolescence, maternité, séparation avec le conjoint, adolescence de son enfant,... retrouvailles avec La Réunion, retour en Métropole,...

On sait que la filiation se forme par des liens et des continuités, mais aussi par des séparations et des discontinuités (Konicheckis, 2001). La qualité de l'élaboration psychique et fantasmatique peut rendre ces discontinuités vivables et acceptables, ou au contraire traumatisantes et déliantes. Or, quand il y a effraction psychique, comme c'est le cas pour ces enfants, et que le processus de développement s'inscrit dans l'inélaborable et la déliaison, ces discontinuités sont alors désorganisatrices. Ainsi, chaque rupture agit comme un *après-coup* et conduit parfois à une décompensation.

Marie-Françoise : « Je suis restée cinq mois à la Réunion. Je suis revenue en France... cassure... hospitalisée en psychiatrie [...] À chaque fois que je reviens de La Réunion, à chaque fois je suis déboussolée. Ils m'ont donné un traitement mais à chaque fois les antidépresseurs, xanax, stillnox... »

Marie-Claire déclenche une rectocolite-hémorragique à l'âge de 20 ans quand elle quitte St Clair. Régulièrement, elle passe par des périodes de dépression notamment après la lecture de son dossier envoyé de St Denis et après la réalisation du film sur son histoire auquel elle a participé. En août 2015, elle dit avoir eu une prescription d'antidépresseurs, elle dit en avoir pris pendant quatre jours, mais a arrêté car elle se sentait « comme un zombie ».

L'éjection des enveloppes culturelle (Feldman, 2016), familiale et géographique, à laquelle s'ajoutent bien souvent des faits de violence physique et psychologique, conduit à la question de la légitimité d'existence jamais résolue.

Ces ruptures, ces traumas sont renforcés par l'absence encore actuelle de la reconnaissance de leurs souffrances. Un procès pour la reconnaissance a été intenté en 2001 contre l'État par les enfants réunionnais de la Creuse, à l'initiative de Jean-Jacques Martial.

Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) conclura en 2002 que la migration des pupilles réunionnais avait « globalement respecté la législation en vigueur ». L'affaire d'État que constituait potentiellement ce procès n'a jamais pu éclater faute de soutien. Le procès a été perdu en 2012 après des années de vaines procédures conclues par une décision expéditive de la Cour européenne de justice. Le 18 février 2014, l'Assemblée nationale propose une résolution de loi dans laquelle elle demande à ce que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée, considérant que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles. Ainsi, une commission d'expertise dirigée par Philippe Vitale est mise en place en février 2016 pour travailler à un rendu au gouvernement de propositions d'accompagnement aux ex-mineurs de la Réunion, en 2018. Un point d'étape a déjà été remis en février dernier.

DISCUSSION

Ces événements subis depuis le départ de La Réunion, jusqu'à aujourd'hui fabriquent des « traumatismes cumulatifs », définis par Masud Khan comme l'accumulation de défaillances répétées de l'objet maternel dans son rôle de « barrière protectrice et de moi auxiliaire » (1976, p.74). Ils ont un impact sur le développement de l'enfant et son devenir adulte (Feldman, 2013). Au-delà de la désaffiliation mise en œuvre par l'Assistance publique puis la DDASS, c'est d'un abus de filiation dont il s'agit, opérant selon un processus de désobjectivation, et qui a mené à une suspension de leur identité.

LA DÉ-FILIATION ET LA DÉSAFFILIATION

Pour la sécurisation psychique, les problématiques de filiation et d'affiliation sont centrales dans la construction de l'enfant. En effet, la naissance d'un enfant l'inscrit dans une généalogie, une histoire et une géographie. En tant qu'il est enfant de son père et de sa mère, il est inscrit nécessairement dans ses filiations : paternelle et maternelle, aux familles qui le portent et, au-delà, à ses groupes d'appartenance. D'où l'importance de l'affiliation, comme socle qui préexiste à tout être humain, avant même sa naissance.

Nous utilisons ici la notion de filiation telle qu'elle a été définie par Michael Houseman (citée par Jean Guyotat, 1995), dans une perspective anthropologique. Selon lui, la filiation est régie par un principe généalogique « régissant l'appartenance à une certaine collectivité constituée par des personnes tenues pour issues d'un ancêtre commun » (p.8). Jean Guyotat (*ibid.*) distingue trois aspects inhérents au lien de filiation. Il évoque la *filiation instituée*, celle de la transmission du nom dans la relation à autrui, telle que la définit la forme sociale. Ce mode de filiation prend en compte la discontinuité dans l'ordre des générations. Il y aurait une *filiation métaphorique* et une *filiation métonymique*. Entre le corps du père, qui donne son nom, et le corps de l'enfant, qui le reçoit, il y aurait un transfert de signification, une « métaphore ». Alors qu'entre le corps de la mère qui contiendra en elle le corps de l'enfant, il s'agirait d'une filiation de corps à corps « métonymique », un lien de sang, un lien de continuité. Enfin, la *filiation narcissique* concerne le processus d'affiliation. Le lien « s'inscrit [alors] dans la notion de groupe de filiation qui suppose la reduplication du même de génération en génération, à partir d'ancêtres prestigieux » (p.38). Étant donné que chaque sujet se voit assigné à une place et une mission dans le groupe auquel il appartient (famille, groupe social), la filiation l'assujettit à la chaîne générationnelle.

Le terme d'affiliation est emprunté à l'anthropologie : il s'agit des appartenances à des groupes (Levi-Strauss, 1973, p.132), qu'ils soient culturels, sociaux, ethniques, religieux,... Les affiliations sont plurielles et, comme la filiation, ces deux processus interactifs supposent une élaboration constante du sujet tout au long de son développement et des différents âges de la vie. Filiation et affiliation permettent ensemble de tisser l'inscription de l'individu dans la continuité des générations.

La filiation se définit aussi par le nom qui donne une légitimité d'existence, puisqu'il a une origine, une fonction, un sens. Le nom apporte un sentiment de continuité d'existence à l'individu inévitablement pris dans des expériences de discontinuité et de rupture. Il représente une liaison à l'intérieur même du psychisme qui permet de définir la fonction narcissique de la paternité, qui y préserve non seulement la continuité de l'espèce mais aussi celle de l'individu. Ainsi, changer de nom, c'est modifier intentionnellement le destin de l'enfant.

Enfin, l'affiliation liant le sujet au social est régie par les termes d'un contrat « narcissique » dans le sens où il doit être investi narcissiquement par les deux parties contractantes, le sujet et son groupe (Castoriadis-Aulagnier, 1975). En l'absence d'investissement narcissique, l'enfant se retrouve « en suspens ». Et la violence qu'il subit se situe à l'endroit où on lui inflige de renoncer à tout ce qui constituait son identité d'avant.

LES EFFETS INDIVIDUELS ET TRANSGÉNÉRATIONNELS D'UNE POLITIQUE DE DÉSUBJECTIVATION

L'exposition à ces multiples ruptures géographiques de filiation et d'affiliation a été destructrice et a amené à une mise en péril de leurs « fondements généalogiques » (Ayoun et Tabone, 1994, p.28). Ainsi, les enfants réunionnais ont subi une métamorphose identitaire, difficile voire impossible à assumer. De plus, cette désaffiliation a engendré une faille narcissique primaire qui, à un moment ou à un autre, bloque le sujet dans son fonctionnement psychique ou l'entraîne vers « un effondrement identitaire des plus sévères, qu'un travail analytique n'est pas assuré d'enrayer » (Allouch, 2001, p.38).

Cette rupture de filiation a été aggravée par l'éclatement de la fratrie puisque frères et sœurs ont souvent été délibérément séparés et ont ainsi été nommés différemment. Le but était donc bien de briser une histoire commune. Cette rupture a également été accentuée par les mensonges faits aux parents et aux enfants. Alors que le secret a été un des principes de l'institution de la protection de l'enfance de l'époque, il n'en a pas été de même du camouflage de la vérité. Le mensonge est ce qui est le plus dévastateur pour l'enfant puisqu'il se construit avec cette croyance en la protection des adultes. Le mensonge comme modalité relationnelle avec les enfants conduit à une perte de confiance des enfants en l'adulte, c'est-à-dire une perte de ses « théories de la vie » (Bailly, 2007). Ces « théories » (p.241) désignent un sous-ensemble du champ symbolique, c'est-à-dire qu'au cours des premières années de la vie, un enfant travaille à sa construction et fera des hypothèses sur ses origines, les différences de sexe, la parenté, le rôle des parents... Les traumatismes viennent ainsi bousculer sans cesse ces théories que l'enfant construit au cours de son développement. Son historicité est alors remise en question.

L'abus de filiation se situe ainsi dans le zèle qu'ont eu les responsables et les assistantes sociales de la DDASS à œuvrer dans le cadre d'une opération politique. Pour sa part, Jablonka (2007, p.227) évoque un détournement des dispositifs de protection de l'enfance par l'État, pour imposer une nouvelle culture à ces enfants. Enfin, Ascaride & al.

(2004) mentionnent l'attitude du directeur du foyer de Guéret de l'époque, qui, observant le mal-être de ces enfants, voulait les ramener à La Réunion le temps des vacances. Il raconte avoir envoyé un courrier à Michel Debré mais il a essuyé un refus catégorique. Réunionnais lui-même, il a injecté de la culture créole au sein du foyer : repas créoles, musique de séga... Quelque temps plus tard, ce directeur a été démis de ses fonctions.

Cet abus de filiation subi résonne avec celui vécu par les ascendants. En effet, les enfants réunionnais ont comme vécu un *après-coup* de l'histoire de leurs ascendants colonisés, esclaves sur une durée de deux-cents ans : ceux-là mêmes étaient assujettis à leurs maîtres, avaient l'obligation de porter le nom de leurs propriétaires (Payet, 2001) et devaient pratiquer le catholicisme, seule religion autorisée (articles du Code noir). Les enfants réunionnais transférés en Métropole désaffiliés, « adoptés », ont également dû porter le nom de leurs « nouveaux parents » métropolitains, être baptisés et suivre le catéchisme dans un contexte spécifique. Beaucoup ont été exposés à des violences. Il s'agit donc d'une « double peine » et ils sont victimes d'un « double déni » : leur héritage familial est constitué d'humiliations déniées par le politique, humiliations qu'ils ont à nouveau vécues dans la réalité, et déniées jusqu'à aujourd'hui encore. Malika Mansouri (2013, p.165) rappelle l'analyse critique de Frantz Fanon face à l'école culturaliste d'Alger, questionnant notamment les conséquences psychologiques individuelles délétères d'une situation de domination, telle qu'elle a été notamment à l'œuvre durant la colonisation. En effet, Fanon (1952) parle d'aliénation du colonisé.

CONCLUSION

Ces effets de cet exil institué d'enfants nous contraignent à penser notre clinique. Celle-ci doit nécessairement prendre en compte l'intrapsychique mais également l'intersubjectif et le collectif. Afin d'apporter un soin suffisamment bon, il est aujourd'hui nécessaire d'agir à deux niveaux : collectif et individuel.

D'une part, il est fondamental que l'État français reconnaisse que 2015 enfants ont été transférés en Métropole prioritairement dans une intentionnalité politique plutôt que pour répondre à l'intérêt des enfants, même si la concordance a été recherchée. Si l'État ne peut pas remettre en question les principes de fonctionnement de l'Assistance publique puis la DDASS qui, à l'époque, avait comme mission de gérer le flux d'enfants (Feldman & Hazan, 2017), il peut néanmoins reconnaître le passage à l'acte qu'est cette transplantation organisée sous l'égide du mensonge ainsi que ses effets dévastateurs sur les individus eux-mêmes, et sur la descendance, dans ce que j'ai pu en percevoir. Il s'agira ainsi, au niveau collectif et individuel, de réparer narcissiquement et juridiquement les atteintes portées à l'identité et la filiation. La problématique de la transmission et des secrets étant déjà au cœur de l'histoire des Réunionnais (Payet, 2001), cette transplantation des enfants opère ainsi comme un *après-coup* de l'histoire du

peuple réunionnais, histoire constituée de ruptures, de conflits, de métisages, de la colonisation et de l'esclavage.

Au niveau individuel, la prise en charge psychologique devra prendre en compte cette réalité historique, politique et institutionnelle (Feldman & Mansouri, 2018). Reconnaître les troubles psychiques sans considérer le contexte ne ferait que renforcer les symptômes et leur transmission à la descendance. Dans cette articulation du collectif et de l'individuel, il sera alors utile pour le thérapeute de faire fonction d'hébergement psychique de reconnaissance.

RÉFÉRENCES

- Allouch, E. (2001). Le mal des origines. *Cliniques méditerranéennes*, 64, 29-40.
- Ascaride, G., Spagnoli-Bègue, C. & Vitale, Ph. (2004). *Tristes tropiques de la Creuse*. Romainville : K'A.
- Ayoun, P. & Tabone, B. (1994). L'attaque de filiation : une forme de maltraitance. *Synapse*, 108, 27-31.
- Bailly, L. (2007). Métapsychologie de la traumatisation. *Revue francophone du stress et du trauma*, 7(4), 239-243.
- Castoriadis-Aulagnier, P. (1975). *La violence de l'interprétation. Du pictogramme à l'énoncé*. Paris : Puf.
- Devereux, G. (1972). *Ethnopsychanalyse complémentariste*. Paris : Flammarion, 1985.
- Fanon, F. (1952). *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil.
- Feldman, M., Mouchenik, Y. & Moro M.R. (2008). Les enfants juifs cachés en France pendant la Seconde Guerre mondiale : des traces du traumatisme repérables plus de soixante ans après. *La Psychiatrie de l'enfant*, 51(2), 481-513.
- Feldman, M. (2009). *Entre trauma et protection : quel devenir pour les enfants juifs cachés en France (1940-1944) ?* Toulouse : Érès.
- Feldman, M. (2013). Attaques cumulées des liens de filiation et d'affiliation : quel devenir pour l'enfant ? *Cliniques méditerranéennes*, 88, 249-263.
- Feldman, M. (2016). Une parentalité ébranlée par les violences collectives. Dans A. Ciccone (dir.), *Violences dans la parentalité* (p.119-127). Paris : Dunod.
- Feldman, M., Mansouri, M., Revue, P. & Moro, M.R. (2016). Une clinique des affiliations pour une psychopathologie contemporaine. *La Psychiatrie de l'enfant*, 59(1), 291-307.
- Feldman, M. & Hazan, K. (2017). *Histoires secrètes. Les enfants juifs et l'Assistance publique*. Paris : In Press.
- Feldman, M. & Mansouri, M. (2018). Une clinique du colonial : panser les après-coups. *Le Coq héron*, 234 (sous presse).
- Gampel, Y. (2006). La honte dans le contexte de violence sociopolitique. *Le Coq héron*, 184, 68-75.
- Guyotat, J. (1995). *Filiation et puerpéralité. Logiques du lien*. Paris : Puf.
- Jablonka, I. (2006). *Ni père ni mère. Histoire de l'Assistance publique (1874-1939)*. Paris : Le Seuil.
- Jablonka, I. (2007). *Enfants en exil. Transfert de pupilles réunionnais en Métropole (1963-1982)*. Paris : Le Seuil.
- Khan, M. (1976). Le concept de traumatisme cumulatif. Dans *Le soi caché* (p.69-99). Paris : Gallimard.
- Konicheckis, A. (2001). Paradoxes et fonctions narcissiques de la filiation. *Cliniques méditerranéennes*, 63, 143-166.
- Levi-Strauss, C. (1973). Organisation sociale. Dans *Anthropologie structurale deux* (p.89-135). Paris : Plon, 2010.

- Mansouri, M. (2013). *Révoltes postcoloniales au cœur de l'Hexagone*. Paris : Puf.
- Moro, M.R. (1994). *Parents en exil. Psychopathologie et migrations*. Paris : Puf.
- Payet, G. (2001). Nom et filiation à La Réunion : de l'histoire à la clinique. *Cliniques méditerranéennes*, 63, 179-192.
- Racamier, P.-C., Sens, S. & Carretier, L. (1961). La mère, l'enfant dans les psychoses du post-partum. *L'Évolution psychiatrique*, 26(4), 525-570.
- Verdier, P. (1978). *L'enfant en miettes*. Paris : Dunod, 2004.
- Winnicott, D.W. (1984). *Les enfants et la guerre*. Paris : Payot, 2004.

Printemps 2017

Marion Feldman
UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation (SPSE)
200 avenue de la République
92000 Nanterre
marion.feldman@free.fr

